

Ville de  
Pont-Rouge



## AVIS PUBLIC

### EXAMEN DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SUIVANT :

*Lot 4 011 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au  
60, boulevard Notre-Dame*

Avis est par les présentes donné **QUE** :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge statuera sur des demandes de dérogation mineure, au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi 2 juillet 2019, à 19 h 00, à Place Saint-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge. Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes. Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Les dérogations mineures demandées pour le **60, boulevard Notre-Dame, connu et désigné sous le numéro de lot 4 011 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf**, à Pont-Rouge, sont les suivantes :

*« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le Règlement de zonage no 496-2015 visent à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal à 3.65 mètres de la limite de propriété avant alors que la marge de recul avant minimale est fixée à 6.00 mètres ».*

*« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le Règlement de zonage no 496-2015 visent à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal à 1.72 mètre de la limite de propriété gauche alors que la marge latérale minimale est fixée à 2.00 mètres ».*

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 17<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN 2019.**

La greffière,

Me Esther Godin